ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE DU COMMISSIONNAIRE.

VENTE SPÉCIALE DU COMMISSIONNAIRE No 12,626—Judah Hart vs Municipal Ice Manufacturing Company — Dans l'intervention de T. F. Stewart, syndic de la Southern Ice Machine Company—Dans la Cour de Circuit des États-Unis pour le District Est de la Louisiane, [Division de la Nouvelle Orléans].

Conformément à un décret rendu par l'Hon Don A. Pardee, juge de la Cour de Circuit des États-Unis pour le District Est de la Louisiane Division de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et d'un ordre octroyé par la dite Cour et à moi adressé je vendrai à la criée publique, au dernier et plus haut enchérisseur, pour du comptant, sans estimation, sur les lieux, coin des rues Sud Water et Market, dans la ville de la Nouvelle Orléans, Louisiane, lundi le 7ème jour de février 1898, commençant à 11 heures A. M., la propriété suivante décrite à savoir—

Les terres et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus en dépendant et y appartenant et particulièrement décrite dans un acte hypothécaire passé pardevant Jefferson C. Wenk, notaire public dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, le 30me jour de janvier 1892, comme suit, à savoir:

1o Sept certains lots de terre de batture ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits voies, privilèges servitudes et avantages là-dessus en dépendant et y appartenant, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Water, Market, New Levee et St James, formant ensemble une portion de terre ayant un mesurage collectif comme suit:

Une façade à la rue Water de cent soixante-dix-sept pieds, dix pouces; une profondeur et façade à la rue Market, dont il forme l'encoignure, de cent soixante-douze pieds, sept pouces et six lignes, de là, le long de la ligne de profondeur perpendiculaire rue Market et parallèle à la rue Nouvelle-Levée, cent cinquante-neuf pieds six pouces et sur l'autre ligne du fond courant vers la rue Water quatre-vingt-quatorze pieds un pouce et trois lignes d'après un devis fait à la requête de McCloskey, Bigley & Co., le 30 octobre 1870, par J. A. d'Hémécourt, député voyer de ville; les dix-sept lots sont aussi désignés par les numéros "sept" à "treize" inclusivement de l'ilet No "34 A," sur un plan par Louis Pilié, ancien voyer de ville, le 29 juin 1867, déposé en l'étude de Henry C. Dibble, ancien notaire, et sont décrits comme suit, à savoir:

Sept certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus en dépendant et y appartenant, situés sur la batture du Premier District de cette ville, désignés par les Nos Sept à Treize inclusivement de l'ilet "34 A", borné par les rues Peters (anciennement New Levee) Waetr, Market et St James, sur un plan dressé par Louis H. Pilié, ancien voyer de ville, en date du 29 juin 1867 et déposé en l'étude de Henry C. Dibble, ancien notaire, comme plan No 19, d'après ledit plan lesdits lots mesurant comme suit, à savoir:

Le lot No sept mesurant vingt neuf pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Water, vingt-six pieds sept pouces en largeur dans le fond, sur une profondeur de quatre vingt quatorze pieds un pouce et trois lignes sur la ligne de côté, le séparant du lot No six, et cent sept pieds deux pouces et trois lignes sur l'autre ligne de côté, le séparant du lot No 8, mesurant vingt neuf pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Water, vingt-six pieds, sept pouces en largeur dans le fond sur une profondeur de cent sept pieds deux pouces et trois lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No sept, et cent vingt pieds trois pouces et quatre lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No neuf; le lot No neuf mesurant vingt-neuf pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Water, vingt-six pieds, sept pouces en largeur dans le fond sur une profondeur de quatre-vingt-treize pieds, trois pouces et quatre lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No huit, et cent six pieds, quatre pouces et quatre lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No dix; le lot No dix mesurant vingt-neuf pieds, sept pouces et six lignes de face à la rue Water, vingt-six pieds, sept pouces en largeur dans le fond, sur une profondeur de cent six pieds, quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de côté séparant du lot No "neuf"; et cent dix neuf pieds cinq pouces et cinq lignes sur l'autre ligne de côté séparant du lot No "onze"; le lot No "onze" mesurant vingt-neuf pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Water, vingt-six pieds sept pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent dix neuf pieds cinq pouces et cinq lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No "dix", et cent trente-deux pieds six pouces et cinq lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No "douze"; le lot No "douze" forme l'encoignure des rues Water et Market et mesurant vingt neuf pieds, sept pouces et cinq lignes de face à la Water, vingt six pieds sept pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent trente deux pieds, six pouces et cinq lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No Onze et une profondeur et façade à la rue Market de cent quarante cinq pieds, sept pouces et six lignes, et le lot No Treize mesurant vingt sept pieds de face à la rue Market, la même largeur dans le fond sur cent six pieds quatre pouces de profondeur entre lignes parallèles; aussi, tout et particulièrement les machines, bouilloires, mécaniques et toutes autres dépendances de la dite manufacture de glace appartenant à la dite compagnie, et sur les dits lieux, ensemble avec les dépendances et accessoires qui s'y trouvent et comprenant la manufacture entière de la dite compagnie. La dite vente sera faite dégagée et libre de tous liens, charges qui peuvent se trouver dans cette affaire et spécialement libre de tous liens et charges résultant de l'hypothèque exécutée le 30e jour de janvier 1892, passé devant Jefferson C. Wenck, notaire public et de toutes les réclamations d'aucuns porteur ou porteurs des bons et coupons garantis par la dite hypothèque, et libre de tous liens et charges de toute hypothèque postérieure ou lieux ou privilèges, mais sujet aux taxes sur la propriété pour l'année dans laquelle la dite vente est faite, lesquelles seront assumées par l'acquéreur.

Pour de plus amples renseignements, voyez le décret enregistré dans le bureau du greffier de la Cour de Circuit des États Unis à la Nouvelle Orléans, Lne.

ALCEE LE BLANC,
Commissionaire Spécial.
7 jan—7 16 23 30 fev 6

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de J. A. C. Wadsworth.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 48,526—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte pr visoire présenté par Mme Erminia Wadsworth, exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN,
Greffier.
Chas Louque, avocat. 11 janv—11 15 20

Succession d'Amelia Carbo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 55,354—Division E—Attendu que George Stier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Amelia Carbo, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
Greffier.
Félix J. Dreyfous, avocat,
11 jan—11 15 20

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 55,295—Cour Civile de District—Division E—Charles Konnecker vs ses créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles Konnecker, insolvable dans cette affaire soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; qu'une réunion de dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant George M. Barnett, notaire public, en son bureau, No 213 Passage de la Bourse, en cette ville, commençant MARDI, le 25me jour de janvier 1898, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que Jac Bokenfohr soit nommé syndic provisoire des créanciers dudit insolvable et que des lettres lui soient émises comme tel syndic provisoire sur prestation de serment et donnant caution en la somme de cinq cents dollars ($500) conditionnée comme le requiert la loi.

Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1898.
[Signé] GEO. H. THEARD, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Députe-Greffier.
7 janv—7 11 16

VENTES A L'ENCAN.

PAR HECKER & SMITH.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DU SYNDIC.

CONSISTANT EN

Tapis, Nattes, Rideaux en dentelle, Shades, Tapis, Bureaux,

Beaucoup d'autres Articles,

A L'ENCAN,

MARDI, 18 JAN. 1898 à 11 A. M

IN RE E. C. BOSSE vs SES CREANCIERS

No 54,805—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR HECKER & SMITH—J. Paul Hecker Encanteur—Bureau, 334 rue Carondelet. —Le MARDI 18 janvier 1898, à 11 heures A. M., sur les lieux Nos 239 rue Bourbon, près de la rue Bienville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon Fred. D. King juge de la susdite Cour Division "B" rendu et signé le 4 janvier 1898 dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, il sera vendu aux enchères publiques, au dernier et plus haut enchérisseur—

Le mobilier entier du magasin No 239 rue Bourbon, inventorié dans l'affaire ci-dessus, consistant en un splendide assortiment de tapis, decentes de lit, nattes, rideaux de dentelles, shades rouleaux, garnitures, etc, et beaucoup d'autres articles tenus ordinairement dans un magasin de ce genre.

Conditions—Comptant sur les lieux.
7 janv—7 8 9 16 17 18

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE TRES JOLI —ET— PRESQUE NEUF SUR LE PITTORESQUE BAYOU ST-JEAN.

DANS LA PARTIE LA PLUS SALUBRE ET LA PLUS ÉLÉVÉE DE LA VILLE.

EN FACE DU SOUTHERN PARK, PRÈS DU PARC DE VILLE ET DU JOCKY CLUB, A PROXIMITÉ DES BELLES PROPRIÉTÉS DE NOS CITOYENS ESTIMÉS LOUIS CUCULLU VEUVE A. L. TISSOT, B. CABIRAC D. CEFALU, A. ROUX, E. BLANC ET AUTRES.

Lots vacants ajoignant les susdites propriétés.

Succession de Ernest Morel.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 54,279.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureaux No 813 rue Commune MERCREDI, 12 janvier 1898, à midi il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 717 rue Commune, entre St. Charles et Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 décembre 1897 pour le compte de la dite succession, les propriétés de val ur suivantes à savoir.

1o Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le second district de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par le Bayou St-Jean ou la rue Moss et l'avenue Espinasse et la Grande Route St-Jean désigné par la lettre B, sur un plan de D. E. Seghers, architecte, en date du 30 novembre 1897, mesurant 36 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Moss ou Bayou St-Jean, 277 pieds 4 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté touchant à la propiété de Lewis C. Cullis, Esq., 35 pieds de largeur sur la ligne du fond et 266 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne du côté du lot A.

Les améliorations consistent en un jolli cottage, presque neuf, double, retiré de la rue et ayant galerie devant, salon, salle à manger, deux chambres à coucher, office, cuisine le chaque côté, citerne, lieux d'aisance, etc., de chaque côté.

2o Un certain lot de terre, avec les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et ilet que le lot B ci-dessus décrit et le touchant et désigné par la lettre A, mesurant d'après le plan de Seghers, ci-dessus mentionné, 28 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Moss ou Bayou St-Jean, sur une profondeur de 266 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté du lot B, 27 pieds 6 pouces et 4 lignes de large sur la ligne du fond et 258 pieds sur la ligne de côté de la propriété de B. Cabirac Esq.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un crédit de un et deux ans pour des billets de l'acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication et garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, privilège et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur assumant toutes les taxes de 1897. Un dépôt de dix pour cent comptant devant être payé au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant M. C. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
8 déc—8 9 15 22 29—5 12 janvier

PAR JAS. A. BRENNAN ET FILLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Les deux cottages simples Nos 1917 et 1921 rue Touro, Entre les rues Prieur et Johnson.

Succession de Mme Charlotte Lentz

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.—No 53,197.

PAR JAS. A. BRENNAN & FILLE—Encanteurs—Jas. A. Brennan Encanteur Bureau 627 rue Poydras—Il sera vendu aux enchères publiques, le MARDI 25 janvier 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs 629 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, daté et signé le 17 décembre 1897, dans l'affaire ci dessus intitulée les propriétés ci-dessous décrites, à savoir.—

Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Touro, Françoise, Prieur et Johnson, lequel morceau ou portion de terre est désigné par le No 3 et mesure quarante-deux pieds, sept pouces et quatre lignes de face à la rue Touro sur une profondeur de cent vingt-sept pieds, dix pouces et quatre lignes entre lignes égales et parallèles, le tout d'après le plan fait par L. H. Pilié, et annexé à un acte passé pardevant Wm Y. Lewis, ancien notaire en cette ville daté du 10 octobre 1836, et laquelle portion de terre figure également sur un certificat d'arpentage fait par J. A. d'Hémécourt, député voyer, en date du 15 octobre 1860 et annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros, ancien notaire de cette ville, en date du 13 juillet 1892.

Conditions—La moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, au gré de l'acquéreur, à un et deux ans, avec huit pour cent par an d'intérêt; l'acte de vente devant contenir cinq pour cent d'honoraires d'avocats, assurance et toutes les clauses usuelles de sécurité; dix pour cent de dépôt au moment de la vente.

Acte de vente pardevant T. G. Spitzfaden, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 dec—22 28—jan 4 11 18 25

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cottages simples et doubles Nos 5926, 5928 et 5930 RUE MAGAZINE, Entre les rues State et Eleanore.

Katie Borne et als vs Charles Von Hoven, Tuteur.

No 55,105—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, 27 janvier 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 14 décembre 1897 et signé le 20 décembre 1897, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci dessus intitulée, les propriétés suivantes, à savoir—

1o Le cottage double à un étage Nos 5928 et 5930 rue des Magasins, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Coxstance, Eléonore et State, contenant cinq chambres, écurie et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre E, sur un plan d'arpentage par S. G. de l'Isle, voyer, en date du 17 décembre 1897 et mesurant conformément 30 pieds 9 pouces de face à la rue Magazine par 150 pieds de profondeur sur la ligne inférieure, le séparant du lot A sur ledit devis, 150 pieds 4 pouces sur la ligne superieure, sur la rue Bloomingdale et 36 pieds 8 pouces de largeur sur la ligne du fond.

2o Le cottage simple en bois No 5926 rue Magazine dans les mêmes district et ilet et se joignant à la propriété ci-dessus décrite, contenant trois chambres, hangar, etc. Le lot de terre est désigné par la lettre "A" sur le susdit devis par De l'Isle, mesurant conformément 24 pieds de face à la rue Magazine sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain est bien rompli, le voisinage excellent, à proximité de plusieurs lignes de chars, et pour demeure ou comme placement sûr et payant la propriété est bien située.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance en deux paiements égaux à 1 et 2 ans de crédit, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, les dits billets devant être subdivisés pour convenir aux parties intéressées; 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas d'un procès pour forner la collection des billets, les améliorations devant être assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets et l'assomption par les acquéreurs des taxes dues et exigibles en 1898 en sus et au dessus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Charles Forman, notaire, aux frais des acquéreurs.
26 déc—26—jan 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois Lots de Terre bien Remblayés,

SUR LA RUE WATER,

Entre les rues Austerlitz et Constantinople.

Succession de Joseph Bitter.

No 43,026—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, Encanteur—Bureau, 138 rue Carondelet—JEUDI, 10 février 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté le 5 Janv. 1898, par l'honorable Fred. D. King, juge de la susdite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

Les trois lots à bâtir bien remplis dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Water, Tchoupitoulas, Austerlitz, Constantinople, désignés par les Nos 4, 5, et 6 dans l'ilet No 90, conformément à un plan de A. Boudousquie, ingénieur civil en date du 19 mars 1872, déposé dans le bureau de Alfred Bouligny encanteur et référé dans l'acte de vente de Edmond Burthe par devant A. Pitot Jr notaire, le 30 avril 1872 mesurant comme suit: lot No 4, 25 pieds 2 lignes de face à la rue Water, la même largeur sur la ligne du fond, sur 101 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 3 et 100 pieds 2 pouces et 5 lignes sur la ligne le séparant du lot No 5. Lot No 5, 25 pieds 1 pouce de face sur la rue Water et la même largeur dans le fond pa 100 pieds 2 pouces et 5 lignes sur la ligne le séparant du lot No 4, et 99 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 6. Lot No 6, 25 pieds 2 lignes de face sur la rue Water la même largeur sur la ligne du fond par 99 pieds 2 pouces et 3 lignes sur la ligne le séparant du lot No 5, et 98 pieds 2 lignes sur la ligne le séparant du lot No 7. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Faisant face au fleuve, aux grands docks Stuyvesant, grandes fabriques et chars à vapeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance, s'il y en a, à un crédit de un ou un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir de la date d'adjudication jusqu'au paiement final. 10 pour cent honoraires d'avocat en cas d'un procès pour forcer la collection des billets et l'assomption par l'acquéreur des taxes dues et exigibles en 1898 en sus du prix de l'adjudication 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 jan—9 11 16 23 30—fév 6 10

PAR HECKER & SMITH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN EXCEPTIONNEL EMPLACEMENT POUR AFFAIRE

A l'encoignure Tchoupitoulas et Amelia.

A l'Encan, le 27 janvier 1898.

Dans l'affaire de la succession de John Voelkel.

No 54,644—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR HECKER & SMITH—J. Paul Hecker, encanteur—Bureau No 334 rue Carondelet—JEUDI, le 27 janvier 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à deux ordres séparés de Cour; l'un rendu et signé le 16 décembre 1897, et l'autre rendu et signé le 21 décembre 1897 par l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la suivante décrite propriété, à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Amelia et Annonciation et désignés comme lots Nos 19 et 20 de l'ilet No 107, sur un devis fait par Sidney G. De L'Isle, voyer, daté le 3 novembre 1891, et annexé à l'acte passé pardevant Renj Ory, notaire, le 4 avril 1892. Lesdits lots se touchent et mesurent comme suit:

Lot No 19 mesurant 32 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Tchoupitoulas 32 pieds de largeur dans le fond sur 127 pieds et 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté qui le sépare du lot No 8, 119 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne de côté qui le sépare du lot No 20, et le dit lot No 20 formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Amélia et mesurant 37 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 26 pieds 8 pouces de large dans le fond, 119 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne de côté qui le sépare du lot No 19 et 111 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur et de façade à la rue Amélia.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, représentés par des billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et garantis par privilège et hypothèque du vendeur, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour 1898, en sus et en plus du prix de l'adjudication, et devant faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant G. G. Koenenberger, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 déc—26—jan 2 9 16 23 27

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE en PARTAGE

—D'UNE—

Splendide Propriété

—POUR—

PLACEMENT, RÉSIDENCE

—OU—

SPÉCULATION,

Située Avantageusement

—DANS—

LA GRANDE

Avenue Napoléon,

—ENTRE LES RUES—

CARONDELET et BARONNE

En pleine vue de la

Magnifique Avenue St-Charles,

Une de ces rares occasions qu'on ne rencontre qu'à de longs intervalles et desquelles le sage se hâte de profiter.

Devant être Vendue en Lots.

Mme Mary Hottinger vs John G. Hottinger et als.

No 51,727—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, le 10 février 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 629 et 631 rue Commune entre les rues St-Charles et Camp, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 5 mars 1897, et signé le 11 mars 1897, par l'hon F. A. Monroe, juge de ladite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la suivante décrite propriété, à savoir—

Douze splendides lots de terre élevés devant être vendus séparément, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Napoléon, les rues Berlin Carondelet et Baronne, désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement et le lot No 24, sur un devis d'arpentage par D. M. Brosnan, député voyer de ville, en date du 20 février 1897, et mesurant d'après le dit devis comme suit:

Les lots 1, 2 3 et 4 mesurant chacun 30 pieds 5 pouces de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure de l'avenue Napoléon et de la rue Carondelet. Les lots Nos 5 et 6 mesurant chacun 30 pieds 4 pouces de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 7, 8, 9 et 10 mesurant chacun 30 pieds 5 pouces de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 11 mesurant 30 pieds de face à la rue Baronne sur 152 pieds de profondeur entre lignes parallèles Le lot No 24 mesurant 30 pieds de face à la rue Carondelet sur 152 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur les lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, et 7, consistent en une résidence en bois à deux étages avec six chambres, un cottage double en bois à un étage, avec quatre chambres de chaque coté, et une écurie en bois à un étage. Ces améliorations seront vendues séparément des lots. Les acquéreurs devront les enlever des terrains dans les trente jours de la date de l'adjudication.

Les améliorations sur le lot No 24 désignés par les numéros municipaux 4321 et 4323 rue Carondelet, sont un cottage double en bois à un étage, contenant quatre chambres, allée et hangar de côté. Ces améliorations sont vendues ensemble avec le terrain sur lequel elles se trouvent, désigné comme sur le lot No 24. Tous les lots ci-dessus seront vendus séparément après un plan copié du susdit devis exposé au moment de la vente.

Après l'avenue St-Charles l'avenue Napoléon est la plus belle rue comme résidence au dessus de la rue Canal, et promet de rivaliser avec l'avenue St-Charles dans un avenir prochain.

La situation de cette propriété ne pourrait pas être améliorée ayant une belle rue pavée et une banquette en schillinger sur le devant. La rue Baronne est également pavée.

Ceux désirant des sites de résidences et d'un placement et d'une hausse certaine agiront sagement en achetant ces propriétés qui augmenteront en valeur aussi sûr que la Nouvelle-Orléans prendra valeur et qui s'accroîtra journellement quoique l'on puisse dire au contraire. Pour une résidence d'avenue, les avantages qu'offre l'avenue Napoléon sont d'une apparence qui ne peut pas être discutée. Un mot aux sages est suffisant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur ou des acquéreurs, la balance, s'il y en a, en un crédit d'un et deux ans, avec billets de l'acquéreur ou des acquéreurs divisés en coupons pour satisfaire l'intérêt des vendeurs, portant intérêt de 6 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final garanti par lien et privilèges de vendeur sur toutes les propriétés vendues aussi bien que toutes les autres clauses de garanties, incluant le 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des dits billets ou aucun d'entre eux. Les améliorations qui sont vendues avec les lots doivent être tenues assurées, et la police tant crée au porteur ou aux porteurs des billets, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1898 en plus et au dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent au comptant du prix de l'enchère sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente par devant Théo. G. Spitzfaden, notaire, au frais des acquéreurs.
9 jan—9 16 23 30—fev 6 10

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété désirable dans le Premier District.

Demeure à deux étages 1120 rue Robin un petit demi ilet de la place Colisée.

Succession de Michael J. Walsh. No 52,305, Division B. et succession de Mme Michael J. Walsh, No 53,066, Division C, consolidées et transférées au No 53,066, Division C.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR E. CURTIS encanteur, Bureau No. 54 et 56 rue Baronne—En vertu d'un ordre daté du 10 août 1897, rendu par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Division C, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite succession et à moi adressé, je procéderai à vendre à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, le MARDI, 18 janvier 1898, à midi, les propriétés suivantes—

Les résidences à deux étages numérotés comme ci dessus dans l'ilet borné par les rues Camp, Magazine, Race et Robin, le lot désigné par le numéro deux.

Les terrains mesurent 18 pieds de face à la rue Robin sur une profondeur de 128 pieds.

Voyez les plans à la Bourse.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1897. Un dépôt de 10 pour cent requis au moment de l'adjudication

Acte de vente pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.
18 déc—18 19 20 21 23 28 31—jan 16 17 18

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer "New Orleans and Carrollton". — Nouvelle-Orléans, Lne. 26 décembre 1897. — A une réunion régulière du Bureau de Direction, un dividende trimestriel de UN DOLLAR ET CINQUANTE SOUS par action a été déclaré payable le et après le 20 janvier 1898. Le transfert du stock du 10 au 20 janvier devrait être un ex-dividende.

WALTER V. CROUCH,
Secrétaire et Trésorier.
29 déc—à date

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée de Valeur du Deuxième District,

Connue comme les Nos 2415 et 2417 rue Bienville, entre les rues Rocheblave et Tonti.

Southwestern Building & Loan Association vs Eleonora Gregory.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 55,021—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 janvier 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Rocheblave et Tonti, désignés comme lots Nos 5 et 6 sur un plan annexé à un acte passé pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 12 décembre 1874; les dits deux lots se joignent et mesurent conformément au dit plan chacun vingt-quatre pieds dix pouces et deux lignes de face à la rue Bienville sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Carroll & Carroll,
Avocats pour les Plaignants.
17 déc—17 24 31—jan 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée dans le Deuxième District connu comme Nos 2425 et 2427 rue St-Pierre,

Entre les rues Rocheblave et Tonti.

Albert Guilbault vs Mme C. A. Philippi

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 55,060—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 janvier, 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le second District de cette ville, dans l'ilet No 310 borné par les rues Orléans, St. Pierre, Rocheblave et Tonti. Le dit lot est désigné par le numéro quatorze et mesure trente pieds de face à la rue St-Pierre sur une profondeur de cinquante-sept pieds trois pouces trois lignes et demie entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent en quelque sorte.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Felix J. Dreyfous, avocat du plaignant
17 déc—17 24 31—jan 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif de quatre barges.

B. D. Wood & Sons vs The Ella Layman Towboat Company.

COUR CIVILE DE District pour la paroisse d'Orléans No. 54,884 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés LUNDI, 17 janvier 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

A la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles—

Les trois barges vides S. J. & S. Co. Nos 107, 25 et 8 maintenant dans le fleuve Mississipi, au pied de l'Avenue Henry Clay, et une barge vide, J. R. Budd No 36, maintenant dans le fleuve Mississipi, au pied de la rue Joseph.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Rice & Montgomery, avocats pour les plaignants.
4 jan—4 5 10 14 17

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par la présente, que le 8me jour de décembre 1897, jugement a été rendu en cette Cour dans l'affaire suivante intitulée, dans les mots et chiffres suivants, à savoir—Mary A. Colle, femme etc., de C. W. Coffin, son mari—No 54,640—Cette affaire a été appelée aujourd'hui pour être jugée—Présente, l'hon C. Wickliff, Esq., avocat pour la plaignante défendeur en sa propre personne.

Après avoir entendu les plaidoiries, évidence et conseil, la Cour considérant l'évidence produite et la loi applicable dans cette affaire et pour des raisons verbalement assignées,

Il est ordonné